

Encore moins de déchets et plus de valorisation en Vallée de Chevreuse

Frédéric DOUARD
15 mars 2019



L'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels de Villejust, photo SIOM de la Vallée de Chevreuse

Créé en 1959, le SIOM de la Vallée de Chevreuse (Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères) fête ses 60 ans. Son territoire compte 205 000 habitants sur 21 communes dont 19 en Essonne et 2 dans les Yvelines. Il est composé de communes pavillonnaires et de communes urbaines denses avec près de 51% d'habitats collectifs. Une gestion rigoureuse, des innovations permanentes et une recherche de partenaires et de clients efficaces lui ont permis de réduire la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 21 % en 10 ans.

L'unité de valorisation énergétique de Villejust (UVE)

La nécessité d'utiliser comme source d'énergie renouvelable les déchets qui ne sont ni recyclables, ni transformables en matière, s'inscrit désormais comme une évidence dans les politiques de gestion des déchets. La valorisation énergétique participe en effet à la réduction des gaz à effet de serre et limite le recours aux énergies fossiles. De plus, la vente de l'énergie produite permet de diminuer d'au moins 20% le coût de traitement de ces déchets.



L'un des fours de l'UVE de Villejust, photo Ludovic Morand, SIOM

L'UVE du SIOM, implantée à Villejust (91) et exploitée par la société Generis, affiche une **performance énergétique supérieure à 93 %** et se place en tête des **63 sites exploités par Veolia** dans le monde. Cette UVE a été la première unité de service public à recevoir, en 2013, la certification ISO 50 001.

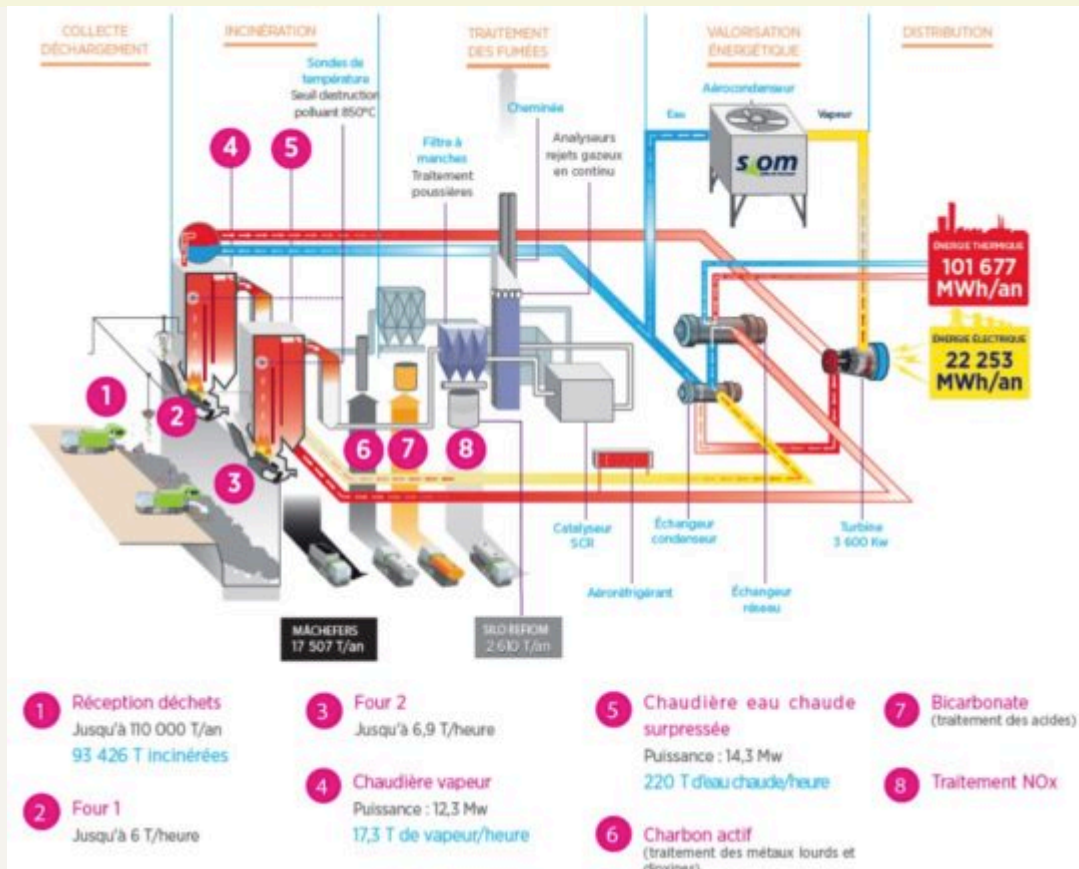


Schéma de fonctionnement de L'UVE de Villejust. [Cliquer sur le schéma pour l'agrandir.](#)

Son réseau de chaleur, exploité par Dalkia, est également très compétitif et propose un prix de vente du MegaWatt/Heure très en-dessous de la moyenne nationale : 56,15 € au lieu de 67,90 € en moyenne en France.

-7,85% de déchets ménagers par rapport à 2010

Le Programme local de prévention des déchets du SIOM visait à réduire la production de déchets de 7% en 5 ans et a été atteint avant terme. Pour y parvenir, l'équipe du service prévention du SIOM a déployé en cinq ans plus de 500 animations, permettant la sensibilisation directe d'environ 11 000 habitants.

Parmi les actions emblématiques, il faut citer les ateliers de cuisine anti-gaspi, les opérations de broyage des végétaux, les formations au compostage individuel et collectif, la distribution de poules (une opération innovante en Ile-de-France), la sensibilisation aux éco-gestes ou la fabrication de produits naturels.

Jean-François Vigier, président du SIOM : « Le bilan du PLP démontre que le SIOM est entré depuis bien longtemps dans l'ère des syndicats modernes et écologiques au service de l'économie circulaire. Les excellents résultats obtenus nous encouragent à poursuivre sur les voies de l'innovation et de l'engagement, tout en maintenant la meilleure communication possible avec les habitants, dont la sensibilisation et l'implication participent de façon incontournable à la réussite de nos actions. »

Un nouvel objectif de -10% de déchets ménagers en 2020



La collecte auprès des professionnels, photo Ludovic Morand, SIOM

Après ce PLP achevé dans la sérénité, place désormais pour trois ans au Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (Codec), un dispositif porté par l'Ademe et déployé dans le cadre du « Territoire zéro déchet- zéro gaspi », dont le SIOM est lauréat depuis 2014.

Les objectifs fixés par le nouveau Codec signé le 15 mars 2019 doivent permettre de répondre d'ici 2020 aux exigences de la Loi de Transition énergétique : d'abord diminuer de 10% les déchets ménagers par habitant par rapport à 2010, mais aussi augmenter la valorisation matière, notamment organique, en orientant 55% des déchets vers les filières de transformation. Ce contrat aura pour intérêt de prolonger les actions menées en ce sens, depuis plusieurs années, par le SIOM.



Jean-François Vigier, président du SIOM, le 15 mars 2019 lors de la signature du CODEC, photo SIOM

Ce Codec intégrera notamment un projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur la zone d'activités industrielles de Courtaboeuf, le déploiement de nouvelles actions de réemploi ou l'amélioration du tri dans les centres techniques municipaux.

Améliorer les habitudes de tri pour réduire les ordures ménagères

Extension des consignes de tri, installation de composteurs supplémentaires ou encore mise en place de bornes textiles : en multipliant les actions de sensibilisation, la capacité et la précision des collectes, le SIOM a permis à quantité de matières utiles de réintégrer des circuits de valorisation, tant matière, qu'organique ou énergétique dans son unité de cogénération à Villejust.



Nouveaux conteneurs enterrés, photo Ludovic Morand, SIOM

« Le Programme Local de Prévention des déchets de 2010 était un véritable défi, souligne Jean-Jacques Debras, vice-président en charge du PLP, et nous avons su le relever. Ce Codec en est un autre, qui sera l'occasion d'aller encore plus loin, avec de nouveaux projets d'envergure et originaux comme le tout nouveau Défi 21 Familles qui amènera des familles à réduire de 20% leurs déchets en 6 mois. Le SIOM accompagne les volontaires dans ce challenge par le biais de coaching ou d'ateliers. Avec pour objectif que le tri, l'orientation et la valorisation des déchets deviennent l'affaire et la réussite de tous ».

Frédéric Douard